

CODE D'ETIQUE DES MEMBRES

La personne qui adhère au Club de L'Épagneul Breton signifie son acceptation à ce code et a l'obligation d'en respecter ses principes et règles. À défaut de quoi il sera passible d'expulsion du club et ce sans préjudice à tout recours en dommages

- Respecter la personne et la propriété d'autrui, et tous les règlements du club de l'Épagneul Breton
- Démontrer un bel esprit sportif et maintenir une attitude professionnelle en tout temps
- Promouvoir les intérêts et le bien être de la **race Épagneul Breton. Selon le Standard FCI adopté et promu par le C.E.B**
- Les membres mettent leurs connaissances, expérience, conseils et services à la disposition des novices.
- Tout membre qui causera volontairement des dommages ou préjudice à une personne ou au club sera banni du Club. Un avis écrit lui sera préalablement expédié
- Loger chaque chien dans un endroit sain et humanitaire, avoir une bonne supervision vétérinaire, bien les nourrir et toiletter. S'assurer continuellement que le chien soit bien sous contrôle et prendre tous les moyens nécessaires soit, en le **gardant en laisse ou en le placant dans sa cage.**
- En tout temps, les membres doivent se comporter de façon à maintenir une bonne réputation tant la leur que celle du Club et de la race. Lorsqu'il est confronté à une situation qui n'est pas couverte par ce Code d'Étiquette, les actions du membre du Club doivent refléter la manière dont ce membre aimerait être traité lui-même.
- Les membres doivent être rigoureux dans leurs démarches d'éducation des propriétaires potentiels sur les responsabilités inhérentes à posséder un chien, en particulier un Épagneul breton, sur les soins qu'il nécessite et aussi les problèmes héréditaires potentiels dont cette race peut souffrir
- **Placer l'amélioration de la race au-dessus de la gloire individuelle et du profit personnel**

Signature du membre

Date

Signature du président